Fiche de réservation
ALSH de Vigeois – l'île aux loisirs

Nom et prénom de l'enfant : ……
Age : …… **Numéro de tél :**……

Les réservations sont à déposer ou à envoyer à :
ALSH l'île aux loisirs, Rue du Tourondel, 19410 VIGEOIS –
ccpu.alsh@orange.fr – 05.55.97.13.41 ou 05.55.73.59.83 - Et non à l'école !

Rappel : L'inscription à l'accueil de loisirs est obligatoire (fiche de réservation et dossier d'inscription 2019-2020) et ce au plus tard le jeudi 02 janvier 2020, un enfant ne sera pas admis s'il n'est pas inscrit.

Réglement de l'ALSH : Il est nécessaire de prévenir le centre de toute absence prévue au moins 48 h à l'avance. En cas d'absence non prévue, informer le plus tôt possible l'ALSH. Seules les absences justifiées par un certificat médical ne seront pas facturées.

Possibilité d'accueil :

- **journée** (avec ou sans repas)
- **demi-journée** (avec ou sans repas), sauf en cas de sortie journée

	Matin	Repas	Après-midi
Mercredi 08/01/20			
Mercredi 15/01/20			
Mercredi 22/01/20			
Mercredi 29/01/20			
Mercredi 05/02/20			
Mercredi 12/02/20			
Mercredi 19/02/20			

Signature :

Les plannings d'activités sont disponibles sur demande et sur le site internet www.paysduzerche.fr, dans la rubrique « Enfance / Jeunesse » et « Accueil de loisirs ».

Fiche de réservation
ALSH de Vigeois – l'île aux loisirs

Nom et prénom de l'enfant : ……
Age : …… **Numéro de tél :**……

Les réservations sont à déposer ou à envoyer à :
ALSH l'île aux loisirs, Rue du Tourondel, 19410 VIGEOIS –
ccpu.alsh@orange.fr – 05.55.97.13.41 ou 05.55.73.59.83 - Et non à l'école !

Rappel : L'inscription à l'accueil de loisirs est obligatoire (fiche de réservation et dossier d'inscription 2019-2020) et ce au plus tard le jeudi 02 janvier 2020, un enfant ne sera pas admis s'il n'est pas inscrit.

Réglement de l'ALSH : Il est nécessaire de prévenir le centre de toute absence prévue au moins 48 h à l'avance. En cas d'absence non prévue, informer le plus tôt possible l'ALSH. Seules les absences justifiées par un certificat médical ne seront pas facturées.

Possibilité d'accueil :

- **journée** (avec ou sans repas)
- **demi-journée** (avec ou sans repas), sauf en cas de sortie journée

	Matin	Repas	Après-midi
Mercredi 08/01/20			
Mercredi 15/01/20			
Mercredi 22/01/20			
Mercredi 29/01/20			
Mercredi 05/02/20			
Mercredi 12/02/20			
Mercredi 19/02/20			

Signature :

Les plannings d'activités sont disponibles sur demande et sur le site internet www.paysduzerche.fr, dans la rubrique « Enfance / Jeunesse » et « Accueil de loisirs ».